

ATTESTATION DE CAPACITE

N° 16119

(Rév. : 2 - Renouvellement)

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement
et des articles 8 et 10 du Règlement (CE) n°303/2008

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, le CEMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013

APB Sarl
ZA VALLADE SUD
24100 BERGERAC

(SIRET n°47883110000050)

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités



CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.
Validité du : 21/07/2014 au : 20/07/2019

Fait à Fresnes,
Le : 22/07/2014

Gérald CAVALIER
Président de TECNEA SAS



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur www.datafluides.fr ou flashez ce QR code :

